

Liminaire CDAS de la Haute-Garonne du 14/11/2023

Monsieur le président,

Dans les convulsions que traverse le monde actuellement, la CGT a condamné l'attaque terroriste perpétrée le 7 octobre dernier en Israël par le Hamas et les crimes perpétrés sur des populations civiles sans défense qui ont endeuillé de nombreuses familles.

Elle condamne également l'usage disproportionné de la force dans la riposte israélienne et ses effets sur la population de Gaza où des milliers d'innocent.e.s perdent la vie à la suite de bombardements.

Pour la CGT, la vengeance aveugle ne sera jamais la justice. Il n'y a pas d'autre solution que la paix qui passe par un cessez-le feu.

La CGT dans son histoire comme dans ses statuts a toujours prôné la paix entre les peuples car elle sait trop bien que celles et ceux qui payent le prix fort de la guerre sont toujours les moins bien loti.e.s. La CGT dénonce les actes antisémites que rien ne saurait justifier qui visent la communauté juive de France laquelle n'est en rien responsable de la politique de l'État d'Israël. Elle rappelle également que critiquer la politique actuelle de cet État et défendre les droits des palestiniens n'est pas être antisémite.

Dans notre beau pays, la question de la répartition des richesses est aujourd'hui une urgence. Alors qu'une minorité s'enrichit toujours plus, les inégalités et la pauvreté explosent. Aucune mesure concrète n'est mise en place pour augmenter les rémunérations, limiter les effets de l'inflation ni mettre en oeuvre une véritable justice fiscale, sociale et environnementale.

Les salariés demandent leur dû concernant leur rémunération avec des salaires net plus élevés pour vivre au jour le jour et brut (maladie, maternité, chômage, retraite) pour protéger tout au long de la vie.

Dans la fonction publique, le décrochage de la valeur du point d'indice par rapport à l'inflation (perte de 22 % depuis l'an 2000) a entraîné une paupérisation des agents publics. La flambée des prix alimentaires (24% d'augmentation depuis 2 ans), de l'énergie (gaz, électricité, essence) entre autres a aggravé ces difficultés. Maintenir le pouvoir d'achat des agents publics nécessiterait une volonté politique malheureusement inexistante chez le pouvoir actuel comme chez bon nombre de ses prédécesseurs.

Pour remédier à cette situation, le ministre Guérini propose de "mieux récompenser le mérite" et pour cela de "mettre en place de vrais outils de mesure" (du mérite). Il s'agit d'introduire, via le RIFSEEP déjà appliqué dans de nombreux ministères, la rémunération au mérite dans les administrations financières.

Pour la CGT, la rémunération au mérite est un outil de division des agents et elle y est fermement opposée. Cela ne résoudrait aucunement le problème de pouvoir d'achat des agent.e.s puisque ce qui serait accordé aux uns le serait au détriment des autres.

L'urgence c'est d'augmenter les traitements et salaires.

La CGT demande une augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point d'indice ainsi qu'un rattrapage de toutes les pertes enregistrées depuis l'an 2000.

La CGT revendique l'indexation des salaires sur les prix pour que les fiches de paye ne soient plus amputées par l'inflation et l'ouverture de négociation dans l'ensemble des

entreprises, des branches et dans la fonction publique.

Les politiques d'austérité détruisent le service public et particulièrement celui rendu par les administrations financières. Dans le budget de 2024 qui vient d'être adopté sans vote suite à un nouveau recours (on ne les compte plus !) au 49-3, nous constatons que le ministère des Finances est le seul qui va voir ses effectifs diminuer.

Alors que 8 273 emplois seront créés dans la fonction publique, dans notre ministère 33 emplois seront à nouveau supprimés. La DGFIP paiera le plus lourd tribut avec 450 suppressions d'emplois en 2024 et 3 000 d'ici 2027.

Dans nos administrations et particulièrement à la DGFIP, l'affichage de l'égalité professionnelle femme-homme s'avère une fois de plus n'être qu'une posture dans l'air du temps. La mobilité forcée en cas de réussite au concours et promotion représente un obstacle à la progression de carrière qui touche particulièrement les femmes à la DGFIP. Les dernières mesures comme la fin des priorités de rapprochement pour concubinage, en cas de garde alternée ou de droit de visite et soutien de famille dissuadent ainsi de nombreuses agentes de postuler à une promotion.

La prime GMBI attribuée à 20 000 agents pendant que les 74 000 autres en sont exclus est un exemple du traitement différencié pratiqué par la DG entre les agents.

La CGT demande l'attribution d'une prime de 1 200 euros à l'ensemble des personnels de la DGFIP, titulaires et contractuels à la place de la prime souffrance GMBI.

Un autre exemple tout aussi scandaleux est la question du pont naturel du vendredi 10 mai 2024.

Alors que ce jour-là, maternelles, écoles, collèges, lycées seront fermés car l'éducation nationale fera le pont, le DG Fournel, bien relayé par les directeurs locaux comme Monsieur Perrin dans notre département refuse que ce jour soit un "pont naturel". Il est permis de s'interroger sur les motifs de cette décision : s'agit-il d'une volonté de mettre les agents au pas ? Cette décision est d'autant plus troublante qu'il aurait été possible de reporter la date limite de dépôt de déclaration des revenus et d'éviter ainsi que cette date pose problème. D'ailleurs, notre directeur général est capable de décider du report de certaines dates limites. Il l'a bien fait avec GMBI et à plusieurs reprises au motif qu'il avait "surestimé la notoriété de l'obligation déclarative".

Dans la sphère douanière, nous continuons à considérer que le transfert des missions fiscales est une aberration. Malheureusement, cette mauvaise décision est bien loin d'être, pour les douaniers, la seule des préoccupations : les mécontentements des moniteurs de tir / TPCI, maîtres de chiens au TSI sont nombreux. Concernant le nouvel article 60 du code des Douanes, le rapport avec certains magistrats est tendu ! Pour la pénurie d'effectifs, nous réaffirmons avec vigueur notre attachement aux concours avec le statut des fonctionnaires.

Pour les J.O. 2024, les douaniers veulent exercer leurs vraies missions avec des compensations.

Concernant le fond d'amélioration du cadre de vie des agents qui se veut apporter au quotidien du bien-être, il faudra que l'administration prenne en compte les signalements de mal-être.

En ce qui concerne cette séance, la CGT tient à dénoncer la décision, via la circulaire du 25 juillet 2023, d'exclure les retraités, pensionnés de l'État du bénéfice des chèques vacances à compter du 1er octobre 2023. Cette mesure met fin à une action sociale interministérielle pourtant essentielle et marque un recul significatif des acquis sociaux.

Cette décision est d'autant plus scandaleuse qu'elle représente un poids financier considérable pour les retraités les plus modestes. Ceux-ci, qui pouvaient auparavant bénéficier d'une aide pour partir en vacances, se voient désormais privés de ce soutien et par conséquent pour beaucoup d'entre eux dans l'impossibilité matérielle de le faire ce qui aura n'en doutons pas hélas des conséquences psychologiques avec un renforcement du sentiment d'isolement et d'exclusion générateurs d'altération de leur santé psychologique et de risques psychosociaux. L'État, en tant qu'employeur, ne manifeste, par cette mesure, aucune reconnaissance envers ses personnels retraités qui ont consacré leur carrière à servir la nation. L'impact de cette décision est d'autant plus préoccupant que les retraités font déjà face à une érosion constante de leur pouvoir d'achat et à une remise en cause progressive de leurs droits à la protection sociale. La paupérisation des agents publics, actifs et retraités, est une réalité qui n'a pas du tout été prise en compte dans la décision du gouvernement.

La CGT dénonce également le fait que les bases de calcul du montant du CAL (9,57€ par actif, 36,82€ par enfant et 3,19€ par retraité) sont inchangées depuis des années et n'ont pas été revalorisées pour tenir compte de l'inflation. Celle-ci est de 11,8% depuis le 01/01/2021. Le budget alloué aux CAL a donc, en réalité, diminué a minima dans ces proportions depuis cette date. Si les montants attribués aux actifs, aux enfants et aux retraités avaient été revalorisés à la hauteur de l'inflation depuis janvier 2021, les bases de calcul seraient les suivantes : 10,70€ par actif, 41,16€ par enfant et 3,57€ par retraité. Sans commentaires !

La CGT s'opposera à toute volonté de réduire le nombre de sorties. En effet, la diversité des choix proposés est une des conditions de l'intérêt des agent.e.s pour ces sorties.

Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, la CGT revendique une action sociale à la hauteur des besoins de tous (actifs mais également retraités). Pour ce faire, le budget de l'action sociale doit être calculé, a minima, sur 3 % de la masse salariale des actifs et sur 3 % des pensions des retraités sans aucune réserve. Pour permettre à tous les agents des Finances :

- de développer le droit aux vacances ;
- de pouvoir se loger dignement ;
- d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs ;
- d'accéder à une restauration de qualité avec des produits locaux de qualité et bio ;
- d'augmenter la valeur faciale des titres restaurant avec une participation accrue de l'employeur ;
- d'augmenter l'aide à la parentalité ;
- de répondre aux demandes de prêts et d'aide des agents en difficultés.

La CGT sera toujours présente aux côtés des agents et continuera à faire des propositions pour améliorer l'action sociale.